



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°2 : Qualifier et renforcer l'offre touristique

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Aménagement d'une aire de camping-car
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Privat
Constat/Contexte	<p>Saint-Privat, au cœur de la Xaintrie blanche, se situe sur un plateau granitique culminant à 707 mètres entre Dordogne et Maronne. Riche de 1 108 habitants sur une superficie de 32,85 Km², cette commune typique entre Auvergne et Quercy dispose d'hôtels, de restaurants, de commerces et de services publics jouant ainsi son rôle de bourg-centre. Les saint-privacois et les habitants des nombreux villages alentours profitent des avantages d'une vie rurale active avec ses exploitations agricoles, ses artisans, son école et ses associations dynamiques.</p> <p>Le camping municipal des Chanoux se situe en bordure du plan d'eau, à 500 m du bourg. Il dispose de 10 chalets et de 15 emplacements sur 5,5 ha aménagés dans un environnement calme et boisé, à proximité des stades et du terrain de boules. Le camping est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre, la location des chalets est possible à l'année.</p> <p>En complémentarité des différentes prestations proposées par le camping municipal, la volonté de la commune est de proposer un service de qualité aux camping-caristes au travers d'une aire d'accueil et de services dédiée au sein du camping. La commune souhaite ainsi dynamiser l'accueil des touristes itinérants et prévoit pour cela d'externaliser la gestion de son camping municipal.</p>
Projet/ Actions concrètes	<p>L'objet de la présente demande est la création et l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-car et d'une aire de service. Il sera recherché un aménagement qualitatif et convivial en cohérence avec les aménagements et les équipements du camping municipal.</p> <p><u>Mise en place d'un contrôle d'accès avec gestion à distance :</u> La commune souhaiterait mettre en place une gestion de l'aire de camping-car à distance permettant une utilisation toute l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contrôle d'accès avec un principe de barrière levante avec boucles au sol ; - Une gestion à distance via un automate et une plateforme web de commercialisation permettra de gérer les paiements et les réservations. <p><u>Signalisation :</u> La signalisation est un élément important pour permettre aux utilisateurs d'identifier rapidement l'entrée du camping, mais elle doit également permettre à l'utilisateur de comprendre le fonctionnement du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Totem d'accueil double face ; - Signalétique de proximité vers le contrôle d'accès et/ou l'automate : un panneau guide d'entrée permettant de visualiser les différents emplacements ainsi que les équipements ; - Un affichage du règlement intérieur et des tarifs ; - Un panneau d'information situé aux abords de l'aire qui devra indiquer le fonctionnement de celle-ci ainsi que le plan de la commune/du secteur

	<p>géographique avec les principaux points d'intérêts et les services de proximité) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une signalétique dans le bourg et à l'extérieur du bourg devra également être prévue. <p><u>Caractéristiques de la zone de services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert de la borne de la rue des Chanaux sur le site du camping ; - Bornes de vidange et de distribution d'eau ; - Bornes de recharge des véhicules ; - Mise en place de barrières ; - Mode de gestion : gestion informatique des entrées ; - Modalités de paiement : automate de paiement ; - Ouverture : 7 jours/7. <p><u>Approche développement durable :</u></p> <p>Des critères de développement durable seront à prendre en compte dans la réalisation de l'opération. Ainsi, une attention particulière sera accordée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration paysagère de la signalétique ; - Les matériaux utilisés ; - La récupération des eaux de pluie et le traitement des déchets.
Localisation	Saint-Privat
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil des touristes et notamment des camping-caristes ; - Dynamiser la fréquentation du camping municipal ; - Renforcer l'attractivité touristique du centre-bourg ; - Limiter, voire réduire totalement, les stationnements de camping-car hors camping ; - Contribuer à une offre touristique de qualité pour renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; <p><u>Publics cibles</u> : camping-caristes.</p>
Complémentarité avec l'existant	Le projet a pour but de répondre aux attentes de la clientèle de camping-caristes qui visitent les sites touristiques à proximité, comme les Fermes du Moyen-Âge, les jardins Sothys, les Tours de Merle, ...
Partenaires	Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
Modalités de fonctionnement	L'investissement sera géré par la commune de Saint-Privat, porteuse du projet et propriétaire du camping.
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation de camping-caristes : de 200 actuels à 500 souhaités ; - Augmentation de la fréquentation touristique du territoire ; - Développement de la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; - Retombées économiques : impact sur l'activité économique des commerçants locaux, notamment hôtellerie-restauration ; - Retombées touristiques : valorisation de l'image du territoire et connaissance accrue du territoire.

• **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2022**

• **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **71 094.00 € HT**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses HT		Recettes		
Équipement de l'aire de camping-car	40 294.00 €	FEADER-LEADER	56 875.20 €	80 %
Travaux préparatoires et aménagements préalables	30 800.00 €	Autofinancement	14 218.80 €	20 %
TOTAL	71 094.00 €	TOTAL	71 094.00 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 25 mars 2022 sélectionne le projet avec une note de 19/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 2 : - Améliorer la qualité d'accueil des touristes ; - Dynamiser la fréquentation touristique ; - Renforcer l'attractivité du territoire ; - Contribuer à une offre touristique de qualité et notamment renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour but de contribuer à la valorisation de l'offre touristique locale : il a pour objectif d'attirer les camping-caristes qui visitent les sites touristiques à proximité (Fermes médiévales, Jardins Sothys, Tours de Merle, ...).
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne le secteur touristique avec des répercussions positives sur d'autres secteurs économiques tels que les commerçants et artisans locaux.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	L'aménagement recherché se veut qualitatif et convivial. Avec ce nouvel aménagement, la commune espère une fréquentation de 500 camping-caristes par an (au lieu de 200 environ actuellement).
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	

	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	Un partenariat est envisagé avec l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne pour assurer la promotion de l'équipement.
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Le projet a pour but de compléter l'offre du camping en répondant davantage aux attentes de la clientèle de camping-caristes.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	Le projet a un rayonnement à l'échelle du bassin de vie : il a pour objectif d'attirer les camping-caristes qui visitent les sites touristiques à proximité (Fermes médiévales, Jardins Sothys, Tours de Merle, ...).
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	Il n'est pas prévu d'évolution du projet au-delà de la réalisation du projet présenté.
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet a un impact indirect sur l'économie locale car il contribue au développement de l'attractivité du territoire.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	L'impact environnemental est pris en compte dans ce projet, notamment au niveau de l'intégration paysagère de la signalétique, du choix des matériaux utilisés et de la récupération des eaux de pluie et du traitement des déchets.

Proposition du Groupe de travail : 19/30 - Note du CUC du 25/03/2022 : 19/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
<u>Commentaires du Groupe de travail</u> : Le groupe de travail propose un avis favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°2 : Qualifier et renforcer l'offre touristique

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Réhabilitation du site « Parc touristique du Coiroux »
Maître d'ouvrage	Syndicat intercommunal de la Vallée du Coiroux
Constat/Contexte	<p>Situé à Aubazine, le Parc touristique du Coiroux est un espace de loisirs et de détente de 165 ha comprenant un lac de 25 ha, un golf de 65 ha, un camping de 15 ha et des espaces ludiques aménagés de 5 ha. Il est géré par le Syndicat intercommunal de la Vallée du Coiroux, dont font partie les communes d'Albignac, Aubazine, Brive, Cornil, Le Chastang, Palazinges, Sainte-Fortunade, Saint-Hilaire-Peyroux et Tulle, et qui emploie 11 agents territoriaux.</p> <p>L'espace du Coiroux se compose de deux parties principales avec l'espace golfique et l'ensemble de la plage et des terrains attenants, jouxtant le lac. L'objet de la présente demande d'aide concerne ce dernier ensemble. En effet, confronté à une baisse de fréquentation liée à un manque d'investissement et de renouvellement de l'offre touristique, une présence de cyanobactéries dans les eaux de baignades, un sable posé depuis plus de 20 ans sans aucuns travaux, des installations vétustes et parfois obsolètes, l'ensemble des communes adhérentes souhaitent aujourd'hui redonner à ce site les caractéristiques nécessaires à un accueil de qualité. Il s'agit d'apporter une offre qualitative aux clients du camping et plus largement à tous les visiteurs. Le Coiroux est un lieu d'accueil des familles issues de toute la moyenne Corrèze, venant chercher nature, calme et détente. C'est un lieu de rencontre, de sports et d'espace ludiques pour les enfants en toute sécurité. Des activités comme un accrobranche, une mini-ferme et la location de paddle (activité commerciale) vient renforcer l'offre publique.</p>
Projet/ Actions concrètes	<p>Suite à une étude sur le profil du lac, il apparaît indispensable de requalifier l'offre touristique en menant un projet global de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur la plage avec changement du sable, rénovation et modification de la douche, réhabilitation des sanitaires publics ; - Implantation du chalet destiné au maîtres-nageurs qui assurent la surveillance en période estivale ; - Pose de jeux à destination d'un public de 5 à 12 ans venant compléter ceux déjà installés pour les moins de 5 ans ; - Renforcement des postes fitness ; - Acquisition de tables de pique-nique et de bancs ; - Facilitation de l'accès avec création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite et un accès plage en liaison avec le parking grand public ; - Ajout de panneaux de signalétique. <p>Le projet de réhabilitation comprend également la rénovation de l'espace restauration snack/bar, non présentée dans le cadre de cette demande d'aide LEADER.</p> <p>Ces investissements sont indispensables afin d'assurer la pérennité du site, voire celle de la structure publique, et en faire un vrai Centre Touristique.</p>

	Si le territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne a un fort potentiel touristique, les acteurs locaux doivent être en capacité de répondre à l'attente des visiteurs à la recherche d'un tourisme qualitatif et respectueux de l'environnement . Dans le cadre de ce projet de rénovation, une écoute des visiteurs a conduit à réaliser les choix retenus : des actions spécifiques liées à la propreté et à la gestion des déchets en découleront naturellement. Le lac est le point central de l'offre avec un travail avec la Fédération de la Pêche, les collectivités locales ou encore EPIDOR.
Localisation	Aubazine
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir dans les meilleures conditions possibles les touristes, mais également la population locale environnante pour faire rayonner un espace touristique, un territoire dans sa globalité ; - Contribuer à l'attractivité touristique de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; - Qualifier l'offre touristique locale et s'adapter aux attentes des visiteurs ; - Contribuer au développement de l'activité économique en générant des retombées positives indirects auprès des commerces et artisans locaux. <p><u>Publics cibles</u> : touristes, locaux.</p>
Complémentarité avec l'existant	Le projet contribue au développement des sites touristiques attractifs, adaptés aux attentes des clientèles et en capacité de séduire et retenir le visiteur.
Partenaires	Collectivités locales, Fédération de la Pêche, EPIDOR, Office de Tourisme Vallée de la Dordogne.
Modalités de fonctionnement	La gouvernance du projet est assurée par le comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux qui, au cours de ses différents comités syndicaux, a acté la volonté de faire de cet espace public, un véritable Centre Touristique de la moyenne Corrèze, assurant à tous les types de publics un espace de loisirs et de détente.
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation touristique ; - Développement de la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; - Retombées économiques : impact sur l'activité économique des commerçants locaux, notamment hôtellerie-restauration ; - Retombées touristiques : valorisation de l'image du territoire et connaissance accrue du territoire.

• **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein :11.... ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2022**

- **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **69 230.06 € HT**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses HT		Recettes		
Chalet	0.00 €	FEADER-LEADER	42 249.07 €	61 %
Plage	25 500.00 €	Conseil régional	13 134.98 €	19 %
Activités	29 197.71 €	Autofinancement public	13 846.01 €	20 %
Accès	4 725.00 €			
Sanitaires - Signalétique	9 807.35 €			
TOTAL	69 230.06 €	TOTAL	69 230.06 €	

Pour information, ce projet a reçu une sanction de 25% sur les lots 1,2,5,6,8,9,11 et une sanction de 100% sur les lots 3,4,7.

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 08 Juillet 2022 sélectionne le projet avec une note de 17/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 2 : - Améliorer la qualité d'accueil des touristes ; - Dynamiser la fréquentation touristique ; - Renforcer l'attractivité du territoire ; - Contribuer à une offre touristique de qualité et notamment renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet contribue à la valorisation du site du Coiroux à Aubazine.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne le secteur touristique avec des répercussions positives sur d'autres secteurs économiques tels que les commerçants et artisans locaux.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	Le projet a pour but de conforter et développer l'attractivité touristique du territoire en améliorant la qualité d'accueil des touristes.
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	Le projet de réhabilitation n'a pas vocation à fédérer autour d'un partenariat.
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	

	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Il s'agit d'un projet global de réhabilitation qui permettra d'assurer la pérennité du site et en faire un vrai Centre Touristique.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	Le projet a un rayonnement à l'échelle du bassin de vie.
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	Le projet comprend uniquement la réhabilitation de la plage et des espaces ludiques attenants.
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet a un impact indirect sur l'économie locale car il contribue au développement de l'attractivité du territoire.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	L'impact environnemental est pris en compte dans ce projet, notamment dans le choix de mener des actions spécifiques liées à la propreté et à la gestion des déchets sur le site.

Proposition du Groupe de travail : 17/30 - Note du CUC du 08/07/2022 : 17/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
Commentaires du Groupe de travail : Le groupe de travail propose un avis favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°2 : Qualifier et renforcer l'offre touristique

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Création d'une aire d'accueil touristique
Maître d'ouvrage	Commune de Goules
Constat/Contexte	<p>Possédant un patrimoine exceptionnel avec, en particulier, les Tours de Carbonnières, la commune de Goules est depuis plusieurs années dans une démarche globale de valorisation patrimoniale et de promotion de son territoire.</p> <p>En 2012, la municipalité a mis en place une signalétique d'interprétation sur le sentier de Carbonnières, étendue au Chemin Merlin (matérialisée par 6 panneaux) et a réalisé des documents d'accompagnement sous forme de brochures et d'affiches. En 2013, le projet s'est poursuivi par la mise en place d'une balade théâtralisée autour du site avec un programme d'animations culturelles annuelles, en période estivale, mais également tout au long de l'année. D'autre part, l'aménagement de la future maison de site avec une mise hors d'eau, un désamiantage de la toiture (comprenant son remplacement), une réfection du sol et la création de toilettes sèches ont été réalisés, permettant la mise en place d'animations abritées en cas de mauvais temps.</p> <p>Dans la continuité de ces actions et dans le cadre de sa stratégie globale, la commune de Goules a souhaité poursuivre la mise en valeur du site des Tours de Carbonnières en remettant en état et en valorisant, à l'aide de panneaux explicatifs, la fontaine et la mare du village d'Auyères, point de départ du sentier qui mène à Carbonnières et du Chemin Merlin qui mène aux Tours de Merle. Ce projet a bénéficié du soutien financier du programme LEADER 2014-2022.</p> <p>À cela s'ajoute la création d'un parcours de géocaching Terra Aventura, ainsi que l'aménagement de sentiers de petite randonnée et des parcours VTT dans le cadre de la base VTT du territoire Xaintrie Val'Dordogne.</p> <p>La commune a également incité des particuliers à ouvrir des gîtes ruraux, ainsi qu'un camping et elle profite de la proximité immédiate d'un site touristique majeur, les Tours de Merle, avec qui elle est en lien au travers d'animations ponctuelles.</p> <p>Depuis maintenant plusieurs années, la commune de Goules constate une hausse de fréquentation des touristes itinérants, notamment des randonneurs, des vététistes, ainsi que des camping-caristes dont des stationnements « sauvages » récurrents sont constatés sur le territoire communal.</p> <p>Aujourd'hui, la volonté de la commune est de proposer un service de qualité aux touristes itinérants au travers d'une aire d'accueil et de services dédiée et intégrée dans son environnement. La commune souhaite ainsi renforcer un accueil touristique de qualité et développer son attractivité.</p>

<p>Projet/ Actions concrètes</p>	<p>Dans ce contexte, la commune de Goules souhaite réaliser un équipement d'accueil touristique qui permettrait d'accueillir les touristes itinérants (camping-caristes, mais aussi cyclotouristes, vététistes et randonneurs) sur un même lieu comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des emplacements pour camping-cars (16) ; - Des hébergements pour cyclotouristes et randonneurs (6) ; - Une zone de services pour camping-cars (aire de vidange) ; - Une zone de services pour cyclotouristes ; - Des équipements sanitaires ; - Un espace de rencontre et d'animation ; - Un espace d'informations touristiques et locales ; - Un aménagement paysager présentant les plantes et arbres locaux ; - Du mobilier de détente ; - Un accès wifi haut débit (fibre) ; - Un contrôle d'accès avec système de carte pass. <p>La localisation du projet se situe à proximité immédiate du bourg afin que les usagers du site puissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profiter des commerces et services locaux (boulangerie-épicerie, café-restaurant, agence postale, esthéticienne, coiffeuse, borne de téléconsultation médicale) ; - Avoir un accès aisé aux installations (via la RD13) ; - Être à proximité immédiate de l'itinéraire départemental de VTT ; - Être à proximité immédiate des itinéraires locaux de randonnée pédestre ; - Avoir un accès aisé aux sites touristiques locaux (Tours de Merle, Tours de Carbonnières). <p>Aussi, le terrain sur lequel est projeté le projet se situe au sud du centre-bourg. D'une surface totale de 5 176 m², ses pentes sont très faibles et il bénéficie d'une vue dégagée sur les Monts du Cantal sur son côté Nord-Est. Cette partie du terrain sera donc laissée libre, mais engazonnée pour créer un belvédère avec vue sur le paysage. Il pourra y être installé des tables et des bancs pour pique-nique. Le projet proprement dit occupera les 2/3 Nord de cette parcelle ; sur le 1/3 Sud, le bâtiment « Atelier » restera en place, mais sera caché par le bâtiment d'accueil.</p> <p>Afin d'assurer un accueil de qualité, des supports de promotion et de communication seront prévus. Des panneaux seront installés pour présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une carte touristique du territoire comprenant les parcours pour cyclotouristes et le patrimoine historique et culturel à découvrir à proximité ; - Les circuits de randonnées pédestres présents sur le secteur de la commune et des communes avoisinantes ; - Des informations sur les animations ponctuelles et saisonnières, ainsi que sur les commerces et services locaux disponibles. <p>De plus, un support mural avec des cases en plexiglas pourront accueillir la documentation papier d'autres acteurs touristiques du territoire.</p> <p>Pour communiquer sur la création de cette aire d'accueil touristique, la commune prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'édition d'une plaquette pour présenter les services disponibles ; - Une présentation sur le site internet de la commune et sa page Facebook ; - Un mailing à l'attention des éditeurs de magazines pour camping-caristes, cyclotouristes et randonneurs. <p>L'innovation de ce projet réside notamment dans le public cible puisqu'il s'agit d'une mixité de catégories de touristes qui ne se rencontrent pas ou très peu. Cet accueil</p>
---	---

• Caractère pilote/novateur du projet :

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• Calendrier du projet :

Phase 1 (2022-2023) :

- Travaux de réseaux sur le terrain ;
- Aménagement de l'aire de services et d'accueil des camping-cars ;
- Création du bâtiment d'accueil avec sanitaires ;
- Promotion et communication.

Phase 2 (2023-2024) :

- Aménagement de l'aire d'accueil des cyclotouristes, vététistes et randonneurs ;
- Mise en place d'hébergements pour cyclotouristes et randonneurs (type « pods ») ;
- Aménagement paysager de l'aire d'accueil et mobilier de détente ;
- Promotion et communication.

La présente demande d'aide LEADER porte uniquement sur la phase 1.

• Plan de financement :

Coût total éligible à LEADER = **205 202.61 € HT**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses HT	€	Recettes	€	%
Maîtrise d'œuvre	24 000.00 €	FEADER-LEADER	100 000.00 €	49 %
Travaux	181 202.61 €	Conseil départemental	36 455.29 €	18 %
		Autofinancement	68 747.32 €	33 %
TOTAL	205 202.61 €		205 202.61 €	

Pour information, ce projet a reçu une sanction de 25% sur le lot 1 et de 10 % sur les lots 3 et 4.

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 18 Novembre 2022 sélectionne le projet avec une note de 17/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

Plan de financement prévisionnel global

PHASE 1 (2022-2023) :

Dépenses HT		Recettes		
Honoraires maîtrise d'œuvre	16 000 €	FEADER-LEADER 2014-2022	100 000 €	58.92%
Travaux aire de camping-car, voirie, réseaux	64 500 €	Conseil départemental	23 000 €	13.55%
Travaux bâtiment d'accueil	89 210 €	Total aides publiques	123 000 €	72.48%
		Autofinancement	46 710 €	27.52%
TOTAL PHASE 1	169 710 €	TOTAL PHASE 1	169 710 €	

PHASE 2 (2023-2024) :

Dépenses HT		Recettes		
Honoraires maîtrise d'œuvre	8 200 €	Fonds européens		
Travaux bâtiment d'accueil	47 960 €	État		
Hébergements cyclotouristes	60 000 €	Conseil régional		
Mobilier de détente	2 000 €	Conseil départemental		
Aménagement paysager	10 000 €	Total aides publiques		
Promotion et communication	10 000 €	Autofinancement		
TOTAL PHASE 2	138 160 €	TOTAL PHASE 2		

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Le projet est éligible à la fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 2 : - Offrir un accueil de qualité aux touristes itinérants toute l'année ; - Renforcer l'attractivité touristique de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Contribuer à une offre touristique de qualité pour renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour vocation de promouvoir et valoriser les ressources patrimoniales du territoire (environnement, patrimoine historique et culturel, sentiers de randonnée).
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	Le projet concerne le secteur du tourisme.
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	Au travers d'un nouvel équipement pour les touristes itinérants, le projet a pour vocation de renforcer l'attractivité du territoire.
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	Partenariat avec l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne pour la promotion de l'aire d'accueil touristique.
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	

	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Ce projet permet d'améliorer l'accueil des camping-caristes, des cyclotouristes, des vététistes et des randonneurs.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	Le projet a un rayonnement à l'échelle intercommunale.
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	Une seconde phase est envisagée afin de proposer des hébergements aux cyclotouristes.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet aura un impact indirect sur l'économie locale, notamment sur l'activité économique des commerces locaux.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	Le respect de l'environnement est pris en compte dans le projet, notamment dans le choix des matériaux et de l'aménagement.

Proposition du groupe de travail du 07/11/2022 : 17/30 - Note du CUC du 18/11/2022 : 17/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (<i>nécessité de modifications</i>)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)
Commentaires : Le groupe de travail propose un avis favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°2 : Qualifier et renforcer l'offre touristique

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Installation d'une borne interactive au bureau d'information touristique de Collonges-la-Rouge
Maître d'ouvrage	Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
Constat/Contexte	<p>L'Office de tourisme Vallée de la Dordogne souhaite installer une borne interactive au nouveau bureau d'information touristique de Collonges-la-Rouge qui ouvrira ses portes en début d'année 2024.</p> <p>Les BIT de Beaulieu-sur-Dordogne et Argentat sur Dordogne sont déjà équipés de cette borne interactive.</p>
Projet/ Actions concrètes	<p>Il s'agit d'un dispositif interactif qui permet la navigation dans une application géolocalisée dédiée à la Vallée de la Dordogne, grâce à un écran tactile. Connectée à internet, la borne tactile s'inscrit dans une démarche de digitalisation du point d'accueil. Il s'agit d'un véritable outil d'information entre l'office de tourisme et ses clients.</p> <p>Il s'agira de mettre en avant toutes les informations touristiques de la Vallée de la Dordogne grâce à une borne tactile, qui permet d'informer les visiteurs en temps réel. Cette solution interactive simple modernise l'accueil touristique et augmente la visibilité des prestataires touristiques de la destination.</p> <p>Elle dispose d'une multitude de fonctionnalités : diffusion de contenus d'information touristique en écran de veille, information sur l'offre et les prestataires du territoire, recherche des informations par géolocalisation, diffusion de messages textes en cas d'information urgente, organisation de son carnet de voyage depuis la borne, statistiques en temps réel.</p>
Localisation	Collonges la Rouge
Objectifs/ Publics cibles	Cohérence territoriale des Bureaux d'information sur l'ensemble de territoire avec l'équipement d'une borne interactive.
Complémentarité avec l'existant	En lien avec les autres Bureaux d'informations touristique du territoire Vallée de la Dordogne déjà équipées.
Partenaires	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Modalités de fonctionnement	Gérer par l'OTVD
Effets attendus	Améliorer l'accueil et l'information des touristes

• **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• **Calendrier du projet : Installation à automne 2023**

• **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **8 672.30 € HT**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)				
Dépenses HT		Recettes		%
Borne interactive et installation	8 672.30 €	FEADER-LEADER	6 937.84 €	80 %
		Autofinancement	1 734.46 €	20 %
TOTAL	8 672.30 €	TOTAL	8 672.30 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 22 septembre 2023 sélectionne le projet avec une note de 18/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Le projet est éligible à la fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique ».
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 2 : - Améliorer la qualité d'accueil des touristes ; - Dynamiser la fréquentation touristique ; - Renforcer l'attractivité du territoire ; - Contribuer à une offre touristique de qualité et notamment renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne.
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	Le projet a vocation de promouvoir et valoriser l'ensemble du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne.
	Oui	3	
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	Le projet concerne le secteur du tourisme avec des retombées indirectes positives sur l'ensemble de l'économie locale.
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	L'amélioration de l'information des touristes sur de bureau d'information touristiques à Collonges la Rouge, permet de renforcer l'attractivité du territoire.
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
Caractère pilote/innovant	Reproduction, reconduction d'une action	0	Le projet est une reproduction puisque les bornes sont déjà présentes sur d'autre BIT.
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	

du projet	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	Le projet a un rayonnement territorial supra local.
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	L'amélioration du positionnement géographique du bureau d'information par rapport à l'existant et la mise en place de meilleures conditions d'accueil conduisent à envisager une hausse de fréquentation, mais aussi de permettre à l'Office de tourisme de bénéficier du classement en catégorie I.
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	Le projet aura un impact indirect sur l'économie locale grâce à l'amélioration de l'accueil touristique.
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	Sans objet
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition : 18/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (<i>nécessité de modifications</i>)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°2 : Qualifier et renforcer l'offre touristique

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Aménagements des Bureaux d'information touristique de Beaulieu-sur-Dordogne et Argentat-sur-Dordogne
Maître d'ouvrage	Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
Constat/Contexte	Plusieurs bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne ne sont plus en adéquation avec l'image de la destination, les attentes des clientèles et le bien-être des salariés. Des travaux de modernisation et d'innovation sont donc indispensables sur les bureaux d'Argentat-sur-Dordogne et Beaulieu sur Dordogne.
Projet/ Actions concrètes	<p>Il s'agira de proposer un aménagement contemporain et innovant des bureaux, en utilisant le carnet d'ambiance réalisé par les architectes Tara en 2022, de façon à décliner dans ces bureaux la marque de destination "Vallée de la Dordogne - L'étonnant voyage".</p> <p>La déclinaison de "l'étonnant voyage", déjà présente dans le bureau d'information touristique de Collonges-la-Rouge, servira de trame directrice à la décoration et aux objets composant les lieux.</p> <p>Ces nouveaux aménagements contribueront à la cohérence territoriale en termes d'accueil des visiteurs au sein de la destination. On y retrouvera un agencement des espaces assez similaire, une charte graphique et décorative commune, mais aussi de nouveaux outils d'accueil innovants (RoadBOOK, écran interactif...).</p> <p>La volonté de réorganiser ces bureaux répond aussi à un enjeu de confort et de bien-être des collaborateurs, le bureau de Beaulieu-sur-Dordogne ne disposant pas, pour exemple, d'espace privé pour le personnel.</p> <p>Les bureaux d'information touristique réaménagés, au-delà de leur ambiance décorative commune, comprendront des outils d'accueil innovants, dont voici les principaux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace d'interprétation avec une scénographie représentant la Vallée de la Dordogne ; - Une table d'échanges et de consultation au style "table d'architecte" ; - Une malle ouverte avec des objets et produits décoratifs, représentatifs du territoire ; - Des comptoirs d'accueil dans le style "comptoir de gare vintage" ; - Espaces détente et famille permettant de s'asseoir, de lire, de jouer, de recharger un téléphone... <p>Cet ensemble décoratif, pratique et lumineux permettra aux visiteurs de la destination de trouver un lieu d'accueil convivial, utile et confortable pour disposer de conseils et d'informations.</p> <p>Les équipes devront y trouver un cadre de travail agréable.</p>
Localisation	Argentat-sur-Dordogne et Beaulieu sur Dordogne
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence territoriale des Bureaux d'information touristiques - Amélioration de l'accueil des touristes - Amélioration du confort pour les collaborateurs

Complémentarité avec l'existant	En lien avec les autres Bureaux d'informations touristique du territoire Vallée de la Dordogne et notamment le nouveau BIT à Collonges la Rouge.
Partenaires	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, Corrèze Ingénierie, communes d'Argentat-sur-Dordogne et Beaulieu-sur-Dordogne, Communautés de communes Xaintrie Val'Dordogne et du Midi Corrèzien
Modalités de fonctionnement	Gérer par l'OTVD
Effets attendus	Valorisation de la marque Vallée de la Dordogne et sa déclinaison de « L'étonnant voyage » de façon moderne et innovante

• **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• **Calendrier du projet : Travaux d'automne 2023 au printemps 2023**

• **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **146 874.50 € HT**

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		%
Travaux Argentat-sur-Dordogne	61 983.66 €	FEADER-LEADER	100 000.00 €	68 %
Travaux Beaulieu-sur-Dordogne	84 890.84 €	Autofinancement	46 874.50 €	32 %
TOTAL	146 874.50 €	TOTAL	146 874.50 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 22 septembre 2023 sélectionne le projet avec une note de 21/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Le projet est éligible à la fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique ».
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 2 : - Améliorer la qualité d'accueil des touristes ; - Dynamiser la fréquentation touristique ; - Renforcer l'attractivité du territoire ; - Contribuer à une offre touristique de qualité et notamment renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne.
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	Le projet a vocation de promouvoir et valoriser l'ensemble du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne.
	Oui	3	
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	Le projet concerne le secteur du tourisme avec des retombées indirectes positives sur l'ensemble de l'économie locale.
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	Le projet répond à un besoin identifié face aux conditions d'accueil du bureau actuel très insatisfaisantes, aussi bien pour les touristes que pour les agents de l'Office de tourisme. En effet, les conditions d'accueil actuelles ne répondent pas aux attentes de la clientèle, ni aux critères de classement de l'Office de tourisme.
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, Corrèze Ingénierie, communes d'Argentat-sur-Dordogne et Beaulieu-sur-Dordogne, Communautés de communes Xaintrie Val'Dordogne et du Midi Corrèzien
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
	Reproduction, reconduction d'une action	0	

Caractère pilote/innovant du projet	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Le projet améliore l'existant avec notamment : espace scénographie valorisant la Vallée de la Dordogne, cabinet de curiosités valorisant les spécificités du territoire, développement du concept de comptoir des voyageurs.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	Le projet a un rayonnement territorial supra local.
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	L'amélioration du positionnement géographique du bureau d'information par rapport à l'existant et la mise en place de meilleures conditions d'accueil conduisent à envisager une hausse de fréquentation, mais aussi de permettre à l'Office de tourisme de bénéficier du classement en catégorie I.
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	Le projet aura un impact indirect sur l'économie locale grâce à l'amélioration de l'accueil touristique.
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	Sans objet
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition du groupe de travail du 4 septembre 2023 : 21/30

Note du CUC du 22 septembre 2023 : 21/30

X	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°4 : Préservation et valorisation
du patrimoine environnemental, historique et culturel

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Construction du Pôle Neandertal à La Chapelle-aux-Saints
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Midi Corrézien
Constat/Contexte	<p>Le gisement archéologique de La Chapelle-aux-Saints, inscrit aux monuments historiques, est un site de référence mondiale pour la préhistoire et l'histoire de l'Homme. En 1908, les frères Bouyssonie découvrent un squelette quasi-complet dans une fosse, dite bouffia Bonneval. L'individu est retenu pour représenter le type Neandertal. Il est aujourd'hui le fossile de référence en Europe.</p> <p>Des fouilles archéologiques sont reprises en 1999. En 2013, l'équipe scientifique démontre que le squelette est le résultat d'une inhumation volontaire. Cette découverte fait l'objet d'une publication internationale dont le retentissement est mondial.</p> <p>L'ex-Communauté de communes du Sud Corrézien, sur le canton de Beaulieu-sur-Dordogne, s'engage alors dans la valorisation du gisement archéologique et de la fosse sépulcrale, et sur le développement d'un Pôle Neandertal à La Chapelle-aux-Saints. En effet, le musée communal existant, malgré sa fréquentation en hausse chaque année, n'est plus adapté aux attentes des visiteurs et son éloignement du site archéologique affaiblit son attractivité.</p> <p>Une opportunité nouvelle apparaît en 2013 avec l'acquisition d'une propriété étroitement lié à l'histoire du village et de Neandertal. Construite en 1908, elle était la demeure des propriétaires de la bouffia Bonneval. Ces bâtiments apparaissent comme le lieu idéal pour développer le projet d'un nouvel espace culturel et touristique à La Chapelle-aux-Saints dédié à l'homme de Neandertal.</p> <p>Une étude de définition et de programmation du nouveau projet en 2011, puis une étude de programmation muséographique fin 2015, conduisent à la livraison en juin 2016 de deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme muséographique général, qui exprime la commande scénographique pour le parcours de visite et les dispositifs muséographiques ; - Un programme architectural, qui exprime la commande constructive (le bâtiment et ses différents espaces, mais aussi tous les éléments extérieurs : jardins, passerelle, aménagement du site archéologique, parking, accès...). <p>En 2017, la nouvelle Communauté de communes Midi Corrézien choisit une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace d'interprétation, d'une plateforme d'accès au gisement archéologique, la création des espaces extérieurs et l'ensemble des aménagements scénographiques. Par procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, cette mission est confiée à W-ARCHITECTURES par marché signé le 28/02/2018 pour un montant total de 622 410 € avec une tranche ferme jusqu'à la mission APD (études d'Avant-Projet-Définitif) et une tranche conditionnelle pour le reste de la mission.</p>

	<p>Parallèlement, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est confiée à une muséographe pour représenter la maîtrise d'ouvrage et le comité scientifique dans la définition des contenus, la coordination des étapes de conception et réalisation du projet en relation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Cette phase d'études initiale a représenté, hors acquisition foncière, un coût total de 349 721 € autofinancé par recours à un emprunt de 278 500 € le 10/12/2019. En juin 2021, une étude complémentaire d'esquisse visant à élaborer un nouveau parcours visiteur a été confiée à une société spécialisée pour un montant de 24 740 €. Ces coûts ne sont pas compris dans la programmation financière objet de la présente demande.</p> <p>Ainsi, le projet de création du Pôle Neandertal est arrivé au stade APD (tranche ferme) et le permis de construire a été accordé le 27 novembre 2019.</p>
<p>Projet/ Actions concrètes</p>	<p>Le projet présenté consiste en la construction d'un bâtiment neuf à vocation touristique et culturelle dont la destination est un espace d'interprétation, la construction d'une passerelle extérieure, ainsi que l'aménagement des espaces publics attenants.</p> <p>Le Pôle Neandertal (bâtiments neufs) comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bâtiment d'exposition permanente avec accueil, boutique et accès à la passerelle extérieure par l'étage (bâtiment A) ; - Un bâtiment d'exposition temporaire (bâtiment B) ; - Une passerelle qui relie le bâtiment A aux bouffias. <p>Le principe retenu en ce qui concerne l'architecture du bâti existant est celui de la mise en valeur par la réutilisation en utilisant largement la pierre calcaire. Ainsi, une partie du bâti existant est conservé et réutilisé. Le projet paysager vise à restaurer une continuité avec l'existant : les pelouses sont reprises aux abords du projet dans l'esprit du lieu, les niveaux se raccordent à l'existant, les matériaux de sol s'inscrivent dans le site. Un soin particulier est apporté aux raccords avec les aménagements existants.</p> <p>De plus, le programme du concours de maîtrise d'œuvre incluait les prescriptions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments doivent être performants pour être dans les normes de la loi transition énergétique, soit un bâtiment à énergie passive ou au minimum RT2012-20% (label « Très Haute Performance Energétique ») ; - Les bâtiments doivent répondre aux exigences des réglementations en vigueur avec une anticipation sur le choix des matériaux pour la qualité de l'air intérieur (isolants et finitions intérieures, étiquette émission dans l'air intérieur A+ ou A) ; - L'éclairage extérieur et le balisage doivent être économes, équipés de détecteur de présence ; - Les bâtiments doivent répondre aux critères d'éco-bonification des financeurs et doivent être faciles d'entretien et dotés d'équipements dont les coûts de maintenance et d'entretien auront été appréciés en phase d'étude. <p>Le second bâtiment constituera, à taille réelle et dans tous ses détails, un chantier de fouilles archéologiques contemporaines. Cet espace ne serait pas libre à la déambulation, mais nécessiterait l'intervention d'un ou plusieurs guides, des médiateurs en chair et en os, voire des archéologues professionnels, qui puissent expliquer et répondre aux questions des visiteurs. Cet espace permettrait aux visiteurs et aux scolaires de découvrir à quoi ressemble et comment est organisé un chantier professionnel contemporain.</p>

Localisation	La Chapelle-aux-Saints
Objectifs/ Publics cibles	<p>Le projet de construction du Pôle Neandertal à La Chapelle-aux-Saints poursuit quatre objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un objectif scientifique par la création d'un lieu de référence sur la thématique Neandertal en France ; - Un objectif culturel et patrimonial par la valorisation du site archéologique actuel ; - Un objectif touristique en offrant un site touristique à destination d'une clientèle familiale, accessible aux jeunes publics, mais aussi en étant un site de visite reconnu par les locaux ; - Un objectif économique en tant que projet de développement territorial d'envergure pouvant générer des retombées économiques pour l'ensemble du territoire. <p>Au-delà de sa construction à forte exigence architecturale (intégration paysagère et cohérence avec le bâti traditionnel), ce projet a pour but de favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En valorisant le potentiel touristique et économique d'un site archéologique unique en France ; - En assurant la reconnaissance scientifique internationale de l'homme de Neandertal dont le squelette découvert à La Chapelle-aux-Saints est conservé au Musée de l'Homme à Paris ; - En diversifiant et dessaisonnant l'offre touristique dans une logique toutes saisons ; - En mettant en tourisme un site à haute valeur patrimoniale et culturelle.
Complémentarité avec l'existant	Ce projet s'inscrit en complémentarité avec l'existant dans la mesure où il permet une plus importante valorisation du site archéologique de La Chapelle-aux-Saints. Il s'appuie aussi sur l'expertise de l'association CASAP (Chapelle-aux-Saints Archéologie Patrimoine) dans son animation du musée communal actuel.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Association CASAP (Chapelle-aux-Saints Archéologie Patrimoine) ; - Comité de pilotage intégrant les financeurs : GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, État, DRAC, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze ; - Comité scientifique composé des principaux spécialistes français de Neandertal : Antoine BALZEAU, Bruno MAUREILLE, Isabelle CREVECOEUR, Jean-Jacques HUBLIN, Liliane MEIGNEN, Marylène PATOU-MATHIS, Pierre-Yves DEMARS, William RENDU, Thierry BISMUTH ; - Réseau des Paléonautes constitué de 8 sites du Quercy de renommée internationale.
Modalités de fonctionnement	Par procédure de marché public de prestations de services, la Communauté de communes Midi Corrézien a confié au Conseil départemental de la Corrèze un mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de poursuivre la réalisation du Pôle Neandertal sur le territoire de la commune de La Chapelle-aux-Saints initialement engagée par la CC Midi Corrézien en maîtrise d'ouvrage directe. Le mandat confié au Conseil départemental s'étend à l'ensemble des marchés publics, de toute nature, passés pour la réalisation de l'ouvrage, y inclus donc les marchés d'ores-et-déjà conclus par la CC Midi Corrézien en qualité de maître d'ouvrage direct de l'opération. La CC Midi Corrézien donne ainsi au Département mandat de la représenter pour accomplir en son nom et pour son compte tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions dévolues au maître de l'ouvrage et qu'elle entend lui confier en application du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 30 juin 2022.

Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation par rapport au musée communal actuel (objectif de passer de 13 000 visiteurs par an à 26 000, puis 30 000) ; - Organisation d'évènements scientifiques emblématiques pour donner une image et une visibilité extérieure nouvelle au territoire ; - Création d'une nouvelle offre culturelle pour le territoire et d'une dynamique associative autour du lieu ; - Valorisation du patrimoine historique et culturel du territoire ; - Renforcement de la notoriété et de la visibilité de la destination « Vallée de la Dordogne » ; - Augmentation de la part des touristes dans le développement économique local, et notamment des dépenses touristiques hors hébergement ; - Allongement de la durée de visite du territoire ; - Retombées indirectes sur les activités commerciales du territoire et notamment les hébergements touristiques et les restaurateurs ; - Retombées immatérielles et non mesurables : image du territoire, notoriété, visibilité.
------------------------	--

• **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein :3..... ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2023-2024**

• **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **166 478.75 € HT**

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	€	%
Honoraires création scénographie	166 478.75 €	FEADER-LEADER	100 000 €	60 %
		Autofinancement public	66 478.75 €	40 %
TOTAL	166 478.75 €	TOTAL	166 478.75 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 30 Septembre 2022 sélectionne le projet avec une note de 29/30 et donne un avis d'opportunité très favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	
	2 fiches action ou plus	2	Le projet est éligible à la fiche-action 4 « Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel », mais répond aussi aux objectifs de la fiche-action 2 « Qualifier et renforcer l'offre touristique ».
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Le projet répond totalement aux critères de la fiche-action 4 : - Valoriser le patrimoine historique et culturel du territoire ; - Développer une offre touristique et favoriser sa diversification ; - Diffuser la connaissance scientifique auprès d'un large public ; - Renforcer la notoriété historique et scientifique de la destination Vallée de la Dordogne et l'attractivité touristique.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour ambition de valoriser le site archéologique de La Chapelle-aux-Saints par la création d'un lieu de référence sur la thématique Neandertal en France.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	Le projet concerne plusieurs secteurs d'activités : patrimoine, culture, tourisme, développement économique.
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	Le projet répond à un besoin identifié de disposer d'un nouveau musée permettant de renforcer l'attractivité et la reconnaissance du site archéologique de La Chapelle-aux-Saints.
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	

	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	Le projet s'appuie sur des partenaires techniques, scientifiques et financiers nombreux et variés.
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	Le projet est totalement nouveau pour le territoire.
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	Le projet a pour vocation d'avoir un rayonnement territorial très large.
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	La CCMC envisage la mise en place d'une délégation de service public afin de bénéficier de l'expertise nécessaire pour le fonctionnement d'un équipement de ce type.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	
	Création potentielle d'un emploi	2	Le projet générera le maintien et la création d'emplois.
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	Le respect de l'environnement est pris en compte dans le projet architectural.

Proposition du groupe de travail : 29/30 - Note du CUC du 30/09/2022 : 29/30

X	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (<i>nécessité de modifications</i>)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)
<u>Commentaires</u> : Le groupe de travail propose un avis très favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°5 : Développement et soutien aux animations
culturelles et sportives

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Marché de Noël de Meyssac 2023
Maître d'ouvrage	Association des Amis de Meyssac
Constat/Contexte	Le marché de Noël de Meyssac est une manifestation familiale implantée depuis 25 ans dans le paysage culturel du Midi Corrèzien. Il a lieu chaque année à l'occasion du 2ème week-end de l'Avent. Il est le fruit du jumelage de Meyssac avec la commune allemande de Bettenhausen. Constitué de 41 chalets, il est le plus renommé de la région pour sa fidélité à la tradition des marchés de Noël des pays de l'Est.
Projet/ Actions concrètes	<p>Preuve du dynamisme et de l'attractivité de nos territoires ruraux, le marché de Noël attire entre 15 000 et 20 000 visiteurs chaque année. Cette manifestation est reconnue pour sa qualité et à sa fidélité à l'image des marchés de Noël traditionnels. Un cahier des charges précis permet de baliser la manifestation, de sélectionner des commerçants/artisans proposant des produits de qualité. L'ensemble des chalets sont en bois, ce qui garantit une unité esthétique à la manifestation. La décoration très personnelle du marché de Noël constitue une animation à part entière, par son caractère original et éphémère.</p> <p>L'animation est un point essentiel du marché de Noël. Outre les incontournables (distribution de la bûche, jeux en bois, Maison du Père Noël, orchestre...), chaque année, un spectacle en continu, inédit est présenté sous la Halle du XVIIIème siècle par l'association de mise en valeur du patrimoine de Bridiers. Cette collaboration étroite offre aux visiteurs une animation en tableau figé.</p> <p>Malgré une « structure » fixe, le marché de Noël décline un thème différent chaque année, ce qui permet de garantir de la nouveauté pour les visiteurs et de maintenir une émulation des équipes bénévoles.</p> <p>Le pôle snack situé au cœur du marché de Noël de Meyssac, place du vieux marché est constitué d'une tente sur plancher, 5mx5m. L'association souhaite acheter un chalet bois de 6m pour garantir l'uniformisation esthétiques du marché de Noël qui se veut typique des marchés de Noël traditionnels de l'Est, améliorer la sécurité (les tentes sont soumises à des contraintes de vent de neige), en cas de mauvaise météo elles pourraient être inutilisables.</p>
Localisation	Commune de Meyssac
Objectifs/ Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité de la manifestation ; - Maintenir la qualité et l'authenticité du Marché de Noël ; - Proposer une animation hors saison touristique ; - Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs ; - Assurer un moment de convivialité et de partage. <p><u>Publics cibles</u> : population locale.</p>
Modalités de fonctionnement	Le marché de Noël s'adresse à tous les publics, son accès est gratuit. L'accès à toutes les activités est possible pour tous. Un parking avec notamment 5 places pour les personnes à mobilité réduite est prévu en accord avec la mairie. L'essentiel de la décoration est en matériaux de récupération (convention de partenariat avec le Triporteur de Meyssac) ou en matériaux naturels (végétaux, bois).

	Depuis plusieurs années, le marché de Noël s'engage en faveur de la réduction des déchets : gobelets réutilisables pour le vin chaud et barquettes réutilisables fournies par le SIRTOM de Brive.
Partenaires	<u>Partenaires publics</u> : Commune de Meyssac, Conseil départemental de la Corrèze, État par le biais du Fonds de développement de la vie associative. <u>Partenaires privés</u> : association Collonges Animations Spectacles, autres associations locales, commerçants, entreprise Sothys International.
Effets attendus	- Augmentation de la fréquentation du marché de Noël ; - Renouvellement de l'évènement avec des animations inédites.
Complémentarité avec l'existant	Le marché de Noël est une manifestation d'envergure qui permet de rallonger la saison touristique à une période où il y a peu d'évènements culturels. Directement lié au jumelage de Meyssac avec la ville allemande de Bettenhausen (région de Thuringe), ce marché de Noël est devenu l'évènement le plus emblématique de l'hiver en Midi Corrèzien.
Pérennisation de l'opération	Renouvellement de la manifestation chaque année.

• Impact économique du projet sur le territoire :

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein :1..... ETP*
 Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
 Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
 Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• Caractère pilote/novateur du projet :

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
 Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
 Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
 Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• Calendrier du projet :

5 et 6 décembre 2023

• Plan de financement :

Coût total éligible à LEADER = **12 950.40 € HT**

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses TTC	€	Recettes	€	%
Chalet bois	12 950.40 €	FEADER-LEADER	4 360.32 €	34 %
		Département de la Corrèze	1 000.00 €	8 %
		CC Midi Corrèzien	2 000.00 €	15 %
		Commune de Meyssac	3 000.00 €	23 %
		Autofinancement	2 590.08 €	20 %
TOTAL	12 950.40 €	TOTAL	12 950.40 €	

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 20 juin 2023 sélectionne le projet avec une note de 19/30 et donne un avis d'opportunité favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Fiche-action 5 « Développement et soutien aux animations culturelles et sportives »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	Critères remplis de la fiche-action 5 : - Elargir la saison touristique : animation hors saison touristique ; - Favoriser la diversité des publics ; - Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs autour d'événements culturels ; - Accompagner des programmes d'animations et maintenir la qualité et l'authenticité du Marché de Noël ; - Renforcer la notoriété de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	Valorisation des ressources culturelles du territoire.
	Oui	3	
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	Répercussion sur d'autres secteurs d'activités : tourisme, hébergement-restauration.
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	Ce projet contribue au renforcement de l'attractivité du territoire et à la notoriété de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	
	Reproduction, reconduction d'une action	0	

Caractère pilote/innovant du projet	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Edition 2023 du marché de Noël avec des nouveautés chaque année (spectacles).
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	Ce projet a un rayonnement territorial au-delà du territoire. La manifestation s'est créée une notoriété au fil des années.
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	Pérennisation de l'opération à l'aide d'investissement concret qui va durer et impact indirect avec amélioration de la sécurité, praticité, aspect traditionnel.
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	Impact économique direct pour la commune de Meyssac et impact indirect pour les communes alentours.
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	L'impact environnemental est pris en compte. Le marché de Noël s'engage en faveur de la réduction des déchets : gobelets et barquettes réutilisables, recyclage des produits pour la réalisation des décorations, matériaux naturels de récupération.
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition: 19/30 – Note du CUC du 20/06/2023 : 19/30

	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
X	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points)



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°8 : Mise en réseau des acteurs économiques et
développement des activités économiques et touristiques

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Mettre en valeur les forêts du territoire : un enjeu territorial (2022)
Maître d'ouvrage	CRPF Nouvelle-Aquitaine (Centre Régional de la Propriétaire Forestière)
Constat/Contexte	<p>Lors de l'élaboration de la Charte Forestière du Pays Vallée de la Dordogne Corrèzienne en 2011, une stratégie territoriale avait été définie après un travail de concertation entre les élus du Pays et les acteurs de la filière forêt-bois. Les enjeux mis en avant ont trait aux paysages, au tourisme et au développement de la filière bois énergie locale. C'est à ces enjeux que le présent projet souhaite répondre.</p> <p>Le projet consiste à proposer aux propriétaires forestiers du territoire l'opportunité de se regrouper au sein d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) qui leur permettra de rester pleinement propriétaires de leurs bois, mais également de mettre en œuvre leurs projets sylvicoles adaptés à l'échelle du territoire et en travaillant en commun. De plus, les opérations sont réfléchies dans un cadre de gestion durable puisqu'elles sont inscrites dans un Plan Simple de Gestion concerté pour une période de 10 à 20 ans. Cela permet de raisonner à moyen terme et de pouvoir s'entourer des conseils et de l'appui d'un gestionnaire forestier professionnel qui va encadrer la gestion et les travaux et ainsi rassurer les plus petits propriétaires bien souvent novices. La mise en œuvre de ces travaux fera appel à la main d'œuvre locale et pourrait même dans l'idéal en créer de nouvelles.</p> <p>L'objectif est de mettre en valeur les forêts du territoire qui présentent un important potentiel, mais qui souffrent d'un déficit de sylviculture et d'image vis-à-vis du grand public.</p>
Projet/ Actions concrètes	<p><u>Bilan 2021 :</u> Lors de la première phase du projet, la taille critique pour bénéficier du label GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier) a été atteinte. Le Gestionnaire Forestier Professionnel qui suit l'ASLGF a été choisi. En 2021, le Plan Simple de Gestion (PSG) concerté entre les propriétaires adhérents de l'association a été rédigé et agréé par le CRPF. Cette garantie de gestion durable a fait l'objet d'une présentation aux élus sur le terrain le 20 septembre 2021. Une journée sur l'Indice de Biodiversité Potentielle (outil permettant d'intégrer la biodiversité dans la gestion forestière en évaluant la capacité d'accueil du peuplement pour les êtres vivants et d'identifier les points d'amélioration) est venue compléter cette 1ère journée. Ces deux journées s'inscrivent dans la feuille de route régionale Neo Terra qui vise notamment à préserver la biodiversité et à diversifier les méthodes de gestion forestière. Enfin, une journée sur les aides à la forêt a été programmée le 4 décembre dernier. 32 diagnostics avec conseils sur plus de 200 ha ont été réalisés.</p> <p><u>Projet 2022 :</u> En 2022, fort de l'expérience des premiers propriétaires « pionniers », la suite du projet consiste à continuer d'étendre l'association tant en nombre de propriétaires qu'en superficie afin de renforcer la mutualisation des moyens, d'étendre les surfaces de</p>

	<p>forêts privées avec document de gestion durable. Pour cela, il est prévu d'organiser des rencontres entre les propriétaires adhérents et les propriétaires voisins, de réaliser des visites de chantiers, conseils sylvicoles et diagnostics environnementaux, ... En 2022, le gestionnaire retenu va débiter la mise en œuvre concrète du PSG : appels d'offres pour les coupes et travaux, pilotage et suivi des chantiers, relationnel avec les propriétaires et plus particulièrement avec le Conseil Syndical de l'association.</p> <p>De plus, une formation des élus est prévue pour une meilleure connaissance du milieu forestier et de ses spécificités locales pour coordonner des actions forestières privées et publiques via des réunions de terrain. Une nouvelle série de réunions sera proposée en concertation avec les élus du territoire.</p> <p>Enfin, le dernier volet de ce projet consiste à développer auprès des adhérents et des propriétaires du secteur l'usage de la plateforme numérique « La Forêt bouge » : celle-ci offre aux propriétaires un panel de services spécialement étudiés pour la gestion forestière et les démarches en ligne, mais également une bourse foncière cartographique permettant de vendre, acheter ou échanger des parcelles forestières. La prise en compte de l'environnement dans le projet est multiple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de techniques sylvicoles variées permettant de préserver, voire de développer la biodiversité ; - Mise en œuvre de documents de gestion durable intégrant la prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux ; - Entretien des bois permettant d'offrir des peuplements plus clairs et plus agréables, contribuant à un paysage de qualité et mieux résilient aux aléas climatiques ou sanitaires. <p>Une journée d'information sur le bois énergie de l'arbre à la chaudière pourrait être organisée.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Vallée de la Dordogne Corrézienne</p>
<p>Objectifs/ Publics cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'activité économique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Préservation de la qualité de l'environnement par la rédaction de documents de gestion durable ; - Contribution à l'activité touristique par la mise en valeur des peuplements forestiers qui va conduire à l'obtention de forêts mieux entretenues et donc plus claires et plus attractives dans le cadre d'activités de pleine nature (randonnée, VTT, équitation...) ; - Développement des usages numériques chez les propriétaires forestiers et des acteurs de la filière par le déploiement de la plateforme numérique « La Forêt bouge ».
<p>Complémentarité avec l'existant</p>	<p>L'AFOXA a été lauréate du concours de la Banque Populaire sur le thème du bois énergie et de la dynamisation de la forêt privée des petits propriétaires. L'État a mis en place un outil de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF) qui vise au regroupement de propriétaires forestiers pour assurer en commun la gestion de leur forêt ce qui était jusqu'alors compliqué individuellement.</p> <p>L'appui technique proposé dans le projet pourra permettre aux propriétaires de bénéficier d'autres dispositifs forestiers (fonds de reboisements, aides de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine...), et permettre d'accompagner les propriétaires riverains dans le cadre de la politique d'élagage des bords de route départementales engagées par le Conseil Départemental.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Association Syndical Libre de Gestion Forestière UFAX VALDOR, AFOXA, Fransylva en Limousin, collectivités locales, propriétaires et gestionnaires forestiers</p>
<p>Modalités de fonctionnement</p>	<p>Le CRPF Nouvelle Aquitaine – antenne de la Corrèze est le porteur de projet.</p>

Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser une dynamique collective ; - Développer la mise en réseau des acteurs de la filière forêt-bois ; - Maintenir et développer un tissu économique dynamique ; - Préserver la qualité paysagère et environnementale de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
------------------------	--

• **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant Nombre d'équivalent temps plein :1..... ETP
- Création d'emplois Nombre d'équivalent temps plein : ETP
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2022**

• **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **56 063.11 € HT**

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	44 771.49 €	FEADER-LEADER	31 455.96 €	56 %
Coûts indirects de structure	6 715.72 €	Conseil régional NA*	13 394.52 €	24 %
Frais de mission	4 593.40 €	Autofinancement	11 212.63 €	20 %
TOTAL	56 063.11 €	TOTAL	56 080.89 €	

*Conseil régional Nouvelle Aquitaine : intervention financière prévisionnelle à hauteur de 30 % des frais salariaux d'un ETP (maximum 50 000 €).

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 25 mars 2022 sélectionne le projet avec une note de 24/30 et donne un avis d'opportunité très favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Fiche-action 8 « Mise en réseau des acteurs économiques et développement des activités économiques »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Répond totalement aux critères de la fiche-action 8 : - Impulser une dynamique collective ; - Développer la mise en réseau des acteurs de la filière forêt-bois ; - Maintenir et développer un tissu économique dynamique ; - Préserver la qualité paysagère et environnementale de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet a pour but de valoriser les forêts du territoire et contribuer ainsi à la préservation de la qualité paysagère et environnementale de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	Le projet concerne la filière forêt-bois avec des répercussions positives sur d'autres secteurs économiques du territoire.
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	Le projet répond à des besoins identifiés concernant la valorisation des forêts du territoire, le maintien des paysages et le développement de la filière forêt-bois-énergie.
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	

	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	Partenariat structuré avec l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière UFAX VALDOR, le Conseil régional, le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, Fransylva en Limousin, les collectivités locales et les propriétaires et gestionnaires forestiers.
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Il s'agit de la poursuite du plan d'actions pluriannuel en faveur de la valorisation des forêts avec l'objectif d'informer, de sensibiliser et d'accompagner davantage de propriétaires forestiers et d'acteurs locaux.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	Le projet a un rayonnement à l'échelle de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	L'année 2022 est marquée par la continuité du plan d'actions défini depuis fin 2019 et par la définition des suites à donner au projet.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	Le projet permet le maintien d'un emploi de chargé de mission à temps plein au sein du CRPF.
	Création potentielle d'un emploi	2	
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	Le projet a pour but de contribuer à une gestion durable des forêts en Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Proposition du Groupe de travail : 24/30 - Note du CUC du 25/03/2022 : 24/30

X	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
<u>Commentaires du Groupe de travail</u> : Le groupe de travail propose un avis très favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2022
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°8 : Mise en réseau des acteurs économiques et développement des activités économiques et touristiques

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) en Vallée de la Dordogne Corrèzienne (2022)
Maître d'ouvrage	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Constat/Contexte	<p>La dernière décennie a été marquée en Vallée de la Dordogne Corrèzienne par une importante diminution des emplois salariés, qui ne pouvait s'expliquer uniquement pas un effet national ou structurel. Associé à une forte fragmentation et à la faible capacité de renouvellement du tissu d'entreprises, ce constat interroge la structuration et l'efficacité de l'écosystème local, ce qui à terme peut avoir des conséquences néfastes sur l'économie du territoire. Afin de faire face à cet enjeu, le PETR a souhaité s'engager dans une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT), qui doit favoriser l'adaptation des ressources humaines locales aux évolutions de l'emploi du territoire et l'anticipation des mutations futures.</p> <p>En 2021, un diagnostic territorial « Emploi & Compétences » complet du territoire a été réalisé, à partir de données statistiques macroéconomique et d'une enquête auprès des entreprises. Ce rapport a permis de souligner les principales problématiques aux yeux des entreprises locales et de fixer de manière collective une stratégie « Emploi & Compétences » pour la Vallée de la Dordogne Corrèzienne sur la période 2022 - 2024. Un plan d'action a ensuite été élaboré de façon participative puis proposé, discuté et validé en comité de pilotage en décembre 2021. 2021 a aussi été une année de mobilisation des acteurs locaux, publics comme privés, autour de la thématique de la GPECT, et d'émergence d'un réseau de partenaires de la démarche. 2022 doit maintenant être l'année de la mise en œuvre pour la GPECT.</p>
Projet/ Actions concrètes	<p><u>Hiver 2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du plan d'action : diffusion présentation du plan d'action, réunion à destination des entreprises, etc. ; - Mise en place des différentes instances de gouvernance : constitution du « Réseau Emploi », du comité de suivi et des groupes projets Boost Emploi et Hébergement ; - Achèvement de la liste de contacts Entreprises (fichier AEF) ; - Participation à l'organisation d'un forum des métiers à destination des collégiens d'Argentat. <p><u>Printemps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un événementiel à destination des demandeurs d'emploi du territoire avec les employeurs du territoire ; - Mise en place d'un « bulletin emploi » : envoi de façon récurrente aux communes des nouvelles offres d'emploi du territoire pour qu'elles les diffusent via leurs canaux de communication habituels (petites annonces, bulletins municipaux, sites internet, RS, etc.) ; - Début d'une enquête sur la demande en hébergement pour saisonniers / alternants / stagiaires : après un travail de benchmarking sur les solutions possibles, enquête auprès des employeurs sur la demande en hébergement « temporaire » de leurs

	<p>saisonniers, alternants et stagiaires afin d'évaluer le nombre de personnes potentiellement concernées et leurs exigences. Appui d'un.e stagiaire prévu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la création d'un club d'entreprises en Midi Corrézien. <p><u>Été 2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite et fin de l'enquête sur l'hébergement des saisonniers / alternants / stagiaires. Formulation de préconisations, évaluation de l'offre potentielle dans l'optique de créer un réseau d'hébergement chez l'habitant. <p><u>Automne 2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions en faveur de l'hébergement des saisonniers / alternants / stagiaires (selon les résultats de l'enquête en 2022) ; - Phase d'information, de sensibilisation et d'étude sur les Groupements d'Employeurs et leur potentiel sur le territoire ; - Mise en œuvre d'actions ayant pour but de renforcer les liens entre collégiens et entreprises du territoire en Midi Corrézien, en s'appuyant sur les actions menées en Xaintrie Val'Dordogne. <p><u>En continu :</u> Participation et soutien à diverses initiatives de partenaires sur le territoire, en fonction des opportunités.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Vallée de la Dordogne Corrézienne</p>
<p>Objectifs/ Publics cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un plan d'action cohérent vis-à-vis des réalités et spécificités locales, qui soit partagé par les acteurs et ajustable en fonction de l'évolution des besoins et attentes de ces derniers ; - Mettre en œuvre ce plan d'actions au niveau technique, financier et juridique ; - Construire des dispositifs territorialisés d'information, de formation, d'accompagnement et de gestion des ressources humaines locales ; - Mobiliser et animer un réseau d'acteurs favorisant la mise en réseau, la mutualisation de moyens ; - Initier et participer à des projets innovants, expérimentaux, collaboratifs, de filière répondant à la stratégie du territoire dans les domaines de l'économie/emploi/formation et à l'échelle du territoire de projet ; - Organiser et animer les réunions de suivi du projet ; - Être l'interlocuteur privilégié de la Région sur les thématiques de l'emploi et la formation ; - Réaliser un bilan des actions menées ; - Faire une veille. <p><u>Publics cibles :</u> acteurs économiques locaux, saisonniers.</p>
<p>Complémentarité avec l'existant</p>	<p>Le projet sera complémentaire et en cohérence avec les actions menées par les Communautés de communes et le PETR, notamment le projet de PAT et de PAH. Il s'agira de mettre en œuvre une véritable démarche projet entre les différentes démarches. Les techniciens des Communautés de communes seront associés au groupe de travail. Un dialogue régulier sera établi avec d'autres territoires ayant expérimenté des démarches similaires. Des échanges avec des GAL menant ce type de démarches pourraient également être envisagés dans le cadre du réseau LEADER. Le PETR, ayant été retenu comme territoire d'expérimentation pour l'année 2021 dans le cadre de la feuille de route Neo Terra instiguée par la Région Nouvelle Aquitaine, il se doit d'être en cohérence avec ambitions.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>DIRECTE Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Corrèze, Organismes consulaires, Communautés de communes, PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne, et d'autres organismes partenaires représentant des acteurs économiques.</p>

Modalités de fonctionnement	Le portage de la démarche est assuré par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne. Un comité de pilotage a été mis en place.
Effets attendus	<p><u>À court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les besoins des acteurs économiques et des acteurs de l'emploi en matière d'emplois, de formations, d'apprentissage et de ressources humaines ; - Connaître les profils des demandeurs d'emploi du territoire ; - Connaître l'offre de formation disponible sur le territoire et à proximité ; - Fédérer les partenaires autour d'un projet commun et partagé ; - Mettre en œuvre le programme d'action pluriannuel quantifié et hiérarchisé en fonction d'axes stratégiques établi en 2020 tout en s'adaptant aux évolutions des demandes et besoins des acteurs ; - Poursuivre la mise en réseau des acteurs économiques et soutenir les dynamiques collectives ; - Accompagner des porteurs de projets concernant des problématiques d'emploi, de formation et de ressources humaines. <p><u>À moyen terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper des mutations économiques et sociétales du territoire ; - Soutenir l'économie locale, l'emploi ; - Maintenir un tissu économique dynamique ; - Valoriser les compétences locales.

• **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein :1..... ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

• **Caractère pilote/novateur du projet :**

- Le projet est pilote/expérimental à l'échelle régionale/nationale.
- Le projet est nouveau mais existe ailleurs en France.
- Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives.
- Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante.

• **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **2022**

• **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **35 059.04 € HT**

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Dépenses sur devis	996.61 €	FEADER-LEADER	11 465.00 €	33 %
Frais salariaux	29 311.15 €	Conseil régional*	10 523.26 €	30 %
Coûts indirects	4 396.67 €	État	6 058.96 €	17 %
Frais de mission	354.61 €	Autofinancement public	7 011.82 €	20 %
TOTAL	35 059.04 €	TOTAL	35 059.04 €	

*Dépenses éligibles : uniquement les frais salariaux

Décision du Comité unique de concertation (Opportunité)

Le Comité Unique de Concertation du 25 mars 2022 sélectionne le projet avec une note de 26/30 et donne un avis d'opportunité très favorable.

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)

GRILLE DE SELECTION

Principes de sélection	Critères de sélection	Points	Observations du Groupe de Travail
Degré de réponse à la stratégie LEADER	1 fiche action concernée	1	Fiche-action 8 « Mise en réseau des acteurs économiques et développement des activités économiques »
	2 fiches action ou plus	2	
Cohérence avec les fiches actions	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0	
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2	
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4	Répond totalement aux critères de la fiche-action 8 : - Renforcer l'attractivité territoriale ; - Améliorer la compétitivité du territoire ; - Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques, un développement local « décloisonné » ; - Mutualiser les outils existants ; - Valoriser les productions locales et l'emploi ; - Développer les projets collectifs.
Valorisation des ressources du territoire	Non	0	
	Oui	3	Le projet contribue à la valorisation du tissu économique local et des ressources humaines.
Domaine d'activités	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0	
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2	
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4	Le projet concerne tous les secteurs d'activités concernés par des problématiques en matière d'emploi et compétences.
Impact pour le territoire	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0	
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2	
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4	Le projet répond à des besoins identifiés au travers du diagnostic qui a été réalisé auprès des acteurs économiques locaux.
Partenariat Mise en réseau	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1	

	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2	
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3	Partenariat structuré avec l'Etat, le Conseil régional, les Chambres Consulaires, les CC Midi Corrèzien et Xaintrie Val'Dordogne, Pôle emploi, les missions locales, ...
Caractère pilote/innovant du projet	Reproduction, reconduction d'une action	0	
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1	Il s'agit de la poursuite de l'émergence d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale en Vallée de la Dordogne Corrèzienne.
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2	
Rayonnement de l'action	Impact communal	1	
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2	
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3	Le projet a un rayonnement à l'échelle de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne.
Pérennisation de l'opération	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0	
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1	Après une année de diagnostic approfondi, de mobilisation des acteurs locaux autour de la thématique de la GPECT et d'émergence d'un réseau de partenaires de la démarche, l'année 2022 sera marquée par la mise en œuvre du plan d'actions.
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2	
Impact économique	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0	
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1	
	Création potentielle d'un emploi	2	Le projet a pour objectif la création d'emplois sur le territoire.
Impact environnemental	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0	Sans objet
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1	

Proposition du Groupe de travail : 26/30 - Note du CUC du 25/03/2022 : 26/30

X	Avis très favorable (entre 21 et 30 points)
	Avis favorable (entre 11 et 20 points)
	Avis réservé (nécessité de modifications)
	Avis défavorable (entre 0 et 10 points – projet non sélectionné)
<u>Commentaires du Groupe de travail</u> : Le groupe de travail propose un avis très favorable à ce projet.	



PROGRAMME LEADER 2015-2020
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



FICHE-ACTION N°10 : Fonctionnement du GAL

FICHE PROJET PROGRAMMATION

Intitulé du projet	Animation et gestion du programme LEADER (2023-2024)
Maître d'ouvrage	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Constat/Contexte	<p>Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie locale de développement et de la programmation LEADER, la présente demande concerne le fonctionnement du GAL sur l'année 2023 et 2024 (les frais salariaux chargés de 1 ETP pour 2023 et 2024, et 0.75ETP pour l'animation en 2023 et 0.2ETP en 2024), les coûts indirects de structure, les frais de mission, les frais de communication, l'adhésion LEADER France, les frais de matériels et les frais de formation).</p> <p>Les missions de l'équipe technique sur les années 2023-2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer les Comités de Programmation, les groupes de travail en amont des Comités de Programmation et toutes autres instances décisionnelles et de travail ; - Promouvoir le programme au travers de la diffusion de lettres d'actualité, d'outils de communication et d'articles dans la presse ; - Poursuivre la remontée de projets, assurer un appui technique et réglementaire aux porteurs de projets qui ont déposé une demande de subvention ; - Poursuivre le pilotage du programme : gestion administrative, technique et financière du programme LEADER, suivi de la réalisation des objectifs et des indicateurs ; - Continuer le suivi technique et financier du programme ; - Rédiger et assurer le suivi des avenants et modifications de la convention de mise en œuvre du programme : fiches-actions, membres du comité, maquette financière ; - Définir, élaborer et assurer le suivi des dossiers de coopération ; - Participer aux réseaux ruraux régional, français et européen ; - Capitaliser et diffuser les expériences, mettre en réseau les acteurs, mobiliser les partenaires ;
Projet/ Actions concrètes	<p>Les missions de l'équipe technique sur les années 2023-2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer les Comités de Programmation, les groupes de travail en amont des Comités de Programmation et toutes autres instances décisionnelles et de travail ; - Promouvoir le programme au travers de la diffusion de lettres d'actualité, d'outils de communication et d'articles dans la presse ; - Poursuivre la remontée de projets, assurer un appui technique et réglementaire aux porteurs de projets qui ont déposé une demande de subvention ; - Poursuivre le pilotage du programme : gestion administrative, technique et financière du programme LEADER, suivi de la réalisation des objectifs et des indicateurs ; - Continuer le suivi technique et financier du programme ; - Rédiger et assurer le suivi des avenants et modifications de la convention de mise en œuvre du programme : fiches-actions, membres du comité, maquette financière ; - Définir, élaborer et assurer le suivi des dossiers de coopération ; - Participer aux réseaux ruraux régional, français et européen ; - Capitaliser et diffuser les expériences, mettre en réseau les acteurs, mobiliser les partenaires ;
Localisation	GAL Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Objectifs/	Objectifs :

Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne ; - Piloter et animer le programme LEADER (animation, mise en œuvre, communication) ; - Mettre en œuvre la stratégie du GAL ; - Assurer le fonctionnement des instances décisionnelles ; - Accompagner les porteurs de projets ; - Assurer le suivi administratif, technique et financier du programme. <p><u>Publics cibles :</u> Acteurs locaux (collectivités territoriales, associations, entreprises), partenaires du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, porteurs de projets potentiels.</p>
Partenaires	Communautés de communes, communes, Office de Tourisme, Chambres consulaires, Conseil Départemental, Conseil Régional, État.

- **Impact économique du projet sur le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant *Nombre d'équivalent temps plein :2..... ETP*
- Création d'emplois *Nombre d'équivalent temps plein : ETP*
- Impact économique directement lié au projet (achat de matériels et de produits localement, hébergement, restauration...)
- Impact indirect (impact chez les commerçants locaux/prestataires/fréquentation importante...)

- **Calendrier du projet :**

Calendrier de réalisation : **1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2024**

- **Plan de financement :**

Coût total éligible à LEADER = **119 053.91 € HT**

Plan de financement (avis règlementaire favorable)

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	102 263.92 €	LEADER	86 307.53 €	72 %
Frais de fonctionnement	15 989.59 €			
Frais de déplacement	600.00 €			
Frais de communication	200.40 €	Région Nouvelle-Aquitaine	8 935.59 €	8 %
TOTAL	119 053.91 €	Autofinancement public	23 810.79 €	20 %
		TOTAL	119 053.91 €	

Décision du Comité unique de concertation (Programmation)